



Qui paye le jour de l'accident DU TRAVAIL?

Par boule34

Bonjour,

Je travaille du lundi au vendredi de 8 h à 15 h mais vers 10h30 je me suis fait mal à l'épaule et au bras en me rattrapant pour éviter de tomber, grosse douleur je suis donc partie chez le médecin qui m'a signifiée un arrêt de travail en AT. Sur le bulletin de salaire Mon patron a payé 2 H 30 pour le jour de L'AT au lieu de 7H . La sécu me dit que cette journée est entièrement prise en charge par le patron.

Pouvez-vous me dire qui a raison?